المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

01142614

gair p.n.s

3/DI/CPR/DXR/XA/127/2021

Afourer, le 1 9 4V.R 2021

MONSIEUR LE DIRECTEUR D'EXPLOITATION RENOUVELABLES

DIRECTIONEXPLOTATION

DIRECTIONEXPLOTATION

Le Present

Objet : Demande d'accord pour la prorogation des dates de validité des contrats au niveau du SAP

La demande d'accord de la prorogation des dates de validité des contrats concerne les contrats ci-après relatifs aux prestations de contrôles de la conduite forcée de l'UR1 STEP.

N° Contrat	Désignation de la prestation	Contractant	Date de notification	Durée de validité
9000005780	Contrôle par procédé TOFD	MISTRAS (France)	25 Juillet 2018	03 ans
9000005781	Contrat installation échafaudage CF1 UR1	ECI (Maroc)	22 Juin 2018	03 ans
9000005782	Contrat de contrôle US de la CF UR1 STEP	S2G (Maroc)	19 Juin 2018	03 ans

Les prestations des exercices 2018 et 2019 sont réalisées conformément aux marchés y afférents dans les délais contractuels, néanmoins, et suite à la propagation de la pandémie COVID-19, le confinement, la fermeture des frontières et la limitation des déplacements en France pour l'entreprise MISTRAS, la prestation relative à l'exercice 2020 n'est pas encore réalisée.

Malgré nos échanges avec l'entreprise MISTRAS afin de trouver une solution pour effectuer le contrôle TOFD, cette dernière n'a pas pu se déplacé.

Vu ce qui précède, et suite à cette force majeure, nous sollicitons Monsieur le Directeur votre accord de proroger la date de validité desdits contrats au niveau du SAP.

ONEE/BE/DI/CPR/DXR
Exploitation/Renouvelable Afourer
Lochlet de Division

Signed Khalil OUZINE